

Communiqué de presse
17 avril 2019

L'ADEME et l'AFD renouvellent et renforcent leur partenariat pour accélérer la transition écologique

Mercredi 17 avril, Arnaud Leroy, Président de l'ADEME, et Remy Rioux, Directeur général de l'Agence française de développement (AFD), ont signé un nouvel accord de partenariat pour les cinq prochaines années (2019-2023). S'appuyant sur un bilan positif de leur précédente collaboration, ce nouvel accord va plus loin dans le soutien au déploiement de la transition écologique notamment pour contribuer à l'accès à l'énergie pour tous en Afrique subsaharienne ou encore pour accompagner la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses conséquences en Outre-mer.

Des acteurs complémentaires pour accélérer la transition écologique

Les moyens, outils de financement et modes d'intervention des deux Agences sont complémentaires.

L'ADEME apporte son expertise technique, son réseau d'acteurs, sa connaissance des entreprises et des collectivités françaises. L'AFD dotée d'une expertise et d'une capacité financière, s'appuie sur un réseau d'agences dans les pays émergents et en développement ainsi que dans les territoires ultramarins. Dans ces zones, l'AFD est active sur la transition écologique et a l'expérience de projets d'investissement pour déployer ces transitions.

Priorité à l'accès à l'énergie pour tous, à l'efficacité énergétique et à la mobilité durable

Dans le prolongement des actions en cours, le renouvellement du partenariat permettra de renforcer les actions et programmes sur les thématiques structurantes comme :

- **le déploiement massif de l'énergie solaire dans les réseaux électriques.** L'ADEME et l'AFD entendent contribuer pleinement au succès de l'ASI, l'Alliance Solaire Internationale, lancée par la France et l'Inde à la COP21, à l'initiative AREI en Afrique, ainsi qu'à l'objectif annoncé par le Président Macron au One Planet Summit de Nairobi d'engager 1,5 milliards de financements dans le solaire d'ici 2022,
- **l'accès à l'énergie pour tous dans les pays d'Afrique subsaharienne,** l'AFD a prévu de mobiliser 1 M€ qui viendra compléter 0,5 M€ budgétisé par l'ADEME sur un programme de soutien aux solutions innovantes hors réseaux en matière d'accès à l'électricité,
- **le PEEB, Programme d'Efficacité Énergétique dans le Bâtiment,** Initiative franco-allemande dont le Secrétariat est logé à l'AFD et pour lequel l'ADEME est l'une des agences de mise en œuvre,
- **la mobilité urbaine durable,** dans le cadre du partenariat *Mobilise Your City*, lancé lors de la COP21 pour développer des projets de mobilité urbaine sobre en carbone.
- Accélérer la **transition énergétique dans les territoires ultramarins français,** notamment à travers l'actualisation de leurs PPE (Programmations Pluriannuelles de l'Énergie) et l'accélération d'ici 2023 des investissements d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et de solutions alternatives de mobilité.

Notre action commune accompagne aussi le développement de programme sur l'économie circulaire et l'adaptation au changement climatique.

Au total, l'AFD et l'ADEME mettent en œuvre environ 10 millions d'euros sur ces différents programmes en appui ou en assistance technique.

Pour Arnaud Leroy : « ce partenariat renouvelé permettra de renforcer nos synergies pour faire de la transition écologique un levier de développement et de résilience pour de nombreux territoires en première ligne des effets du changement climatique »

« La transition énergétique et la « défossilisation » de nos économies offrent aujourd'hui de multiples opportunités d'investissements au Nord comme au Sud. Soutenir la structuration de ces investissements et les financer tel est l'objectif de ce partenariat renouvelé avec l'ADEME. Il doit permettre que les investissements sobres en carbone se concrétisent plus vite et se multiplient dans les économies émergentes ou en développement comme dans les régions ultramarines françaises » explique Rémy Rioux, Directeur général de l'AFD.

Contacts presse :

AFD : Anne Barthélemy barthelemya@afd.fr / 06 12 91 97 18

ADEME : ademepresse@havas.com / 01 58 47 81 28

A propos de l'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.ademe.fr  @ademe

A propos de l'Agence française de développement

Le groupe Agence française de développement (AFD) est un établissement public qui met en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale.

Climat, biodiversité, paix, éducation, urbanisme, santé, gouvernance... Nos équipes sont engagées dans plus de 4000 projets à fort impact social et environnemental dans les Outre-mer français et 115 pays. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD).

www.afd.fr